

Proposition d'article relatif aux rejets de déchets verts dans les cours d'eau :

Riverain responsable, ça coule de source !

Gestion des feuilles d'automne et des dernières tailles avant l'hiver.

Les riverains de la Mauldre et de ses affluents doivent redoubler d'effort quant à la gestion de leurs déchets verts. En effet, les branches, les coupes de tontes ou les feuilles mortes ne doivent pas être jetées dans le cours d'eau, ni même entreposées à proximité de la berge, sinon elles risqueraient d'être emportées par une montée des eaux et de créer un embâcle entravant le bon écoulement des eaux et accentuant le risque d'inondation. Les déchets végétaux contribuent également à la pollution organique du cours d'eau en enrichissant trop le milieu favorisant le développement d'algues d'autres végétaux ou de bactéries inappropriées.

Soyez acteur en aidant les communes et les syndicats de rivières à entretenir le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents. Les déchets verts qui s'écoulent dans les cours d'eau à Garancières, à St Rémy-lès-Chevreuse, à Elancourt ou encore à Versailles, s'accumulent à d'autres déchets au cours de son périple jusqu'à la confluence avec la Seine, pouvant créer de nombreux embâcles sur son trajet.

Ainsi, avec une attention de chacun, la rivière retrouvera un libre écoulement, une qualité paysagère et une bonne qualité de vie.



Prévoyez un lieu à l'écart du cours d'eau (plus de 6m) pour composter vos déchets verts ou penser à les évacuer grâce aux services de gestion des déchets de votre commune. Si besoin, transmettez le message à votre jardinier afin qu'il devienne lui aussi jardinier responsable.



Figure 1 : Zoom sur des déchets verts formant un embâcle dans le centre-ville de Beynes - Août 2017 _ COBAHMA



Figure 2 : Zoom sur des déchets verts formant un embâcle dans le centre-ville de Beynes - Août 2017 _ COBAHMA